

*La Présidente*

Nantes, le 14 SEP. 2020

DL/CM/NP/NF/2020-09-45

**Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'établissement**

Madame, Monsieur,

La crise sanitaire a eu pour conséquence de grever le budget des familles en plaçant un certain nombre d'actifs en chômage partiel et en faisant supporter aux ménages un coût de la vie plus important qu'en temps normal, notamment le coût des repas à domicile.

Ainsi que je vous l'écrivais le 27 juillet dernier, la Région a décidé de voter une autorisation d'engagement exceptionnelle de 4 100 000 € lors de la session plénière des 9 et 10 juillet 2020 au titre du Plan de relance afin de soutenir le pouvoir d'achat des familles impactées par le confinement au printemps 2020.

Ce soutien consiste en **une aide de 100 €** attribuée à chaque élève :

- scolarisé en formation initiale sous statut scolaire dans les établissements ligériens (lycées publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat, MFR, IREO ainsi que les élèves de 4<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup> scolarisés dans les établissements d'enseignement agricole) ;
- **et boursier** au titre de l'année scolaire 2019/2020.

Pour demander le bénéfice de cette aide, les familles doivent se connecter à une plateforme dématérialisée afin de constituer leur dossier de demande, avant le 31 décembre 2020. L'accès à la plateforme se fait via le lien suivant « [lyceens-boursiers.paysdelaloire.fr](http://lyceens-boursiers.paysdelaloire.fr) ».

Pour accompagner les familles dans leur démarche, une fiche explicative de la procédure est disponible sur la plateforme et, en cas de difficultés, une assistance téléphonique est ouverte depuis le 14 septembre 2020 au 03.87.18.38.83.

Je vous remercie de bien vouloir relayer cette information auprès des familles et des élèves concernés, scolarisés dans votre établissement au cours de l'année scolaire 2019/2020.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Christelle MORANÇAIS

